



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190604-BUR-AG-19-027-  
DE  
Date de réception préfecture : 06/06/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Bureau du 4 juin 2019

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Plan de financement - Equipement en matériels sportifs du COSEC Pepito Feretti rénové**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS :** François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Françoise VESPERINI.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Michel ROSSI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI, Serena BATTESTINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 6  
Pour : 6  
Contre : 0

**2<sup>ème</sup> convocation pas de quorum nécessaire**

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 4 juin 2019

**OBJET : Plan de financement - Equipement en matériels sportifs du COSEC Pepito Feretti rénové**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia détient la compétence politique de la ville ;

Considérant la compétence de la CAB en matière de politique sportive ;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de rénovation du COSEC Pepito Feretti, et d'équiper en matériels sportifs cet équipement rénové ;

Vu le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 18 avril 2019, portant information du montant 2019 de la dotation politique de la ville et des modalités de demande de subvention, la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 7 juin 2019 ;

Considérant le projet de la Communauté d'Agglomération de développer sa politique sportive, et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Considérant que le COSEC Pepito Feretti, situé dans le quartier de Montesoro, au cœur des quartiers Sud de Bastia, en limite des quartiers Politique de la Ville accueille un large public associatif et scolaire issu des quartiers ;

Vu le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 4 juin 2018 actant le projet de rénovation complète de la structure de Pepito Feretti et l'offre sportive associée au regard des besoins du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 4 juin 2019

**OBJET : Plan de financement - Equipement en matériels sportifs du COSEC Pepito Feretti rénové**

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité des présents)**

Le plan de financement relatif au projet d'équipement en matériels sportifs du COSEC Pepito Feretti rénové, comme suit :

**- Dépenses 25 354 € HT**

**- Recettes**

o Etat - Dotation Politique de la Ville : 80 % soit 20 283,20 €  
o CAB (autofinancement) : 20 % soit 5 070,80 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à la demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **06 JUIN 2019**  
et publication ou notification  
du **06 JUIN 2019** *Ny*  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*